

23 Juin 2016

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Service Presse Métropole de Lyon :
Elodie Ferru – eferru@grandlyon.com
04 26 99 36 80/ 07 63 03 76 28

www.grandlyon.com/presse



[/legrandlyon](https://www.facebook.com/legrandlyon)



[@grandlyon](https://twitter.com/grandlyon)



[#grandlyon](https://www.instagram.com/grandlyon)

GRANDLYON
la métropole

Richard Brumm, Vice président en charge des finances, a présenté ce jour le compte administratif 2015. Celui-ci, dans le contexte nouveau de la création de la Métropole, illustre la qualité de la gestion financière de la nouvelle collectivité.

I – LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Ce premier compte administratif s'exécute dans un **périmètre de compétences élargi** avec les compétences communautaires, départementales et certaines compétences communales (Réseaux de chauffage urbain, police spéciale).

Celles-ci sont retracées dans 6 budgets : le budget principal et 5 budgets annexes : 3 services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'Assainissement, les Eaux et le Réseau de chaleur, 2 services publics administratifs (SPA) : budget des ZAC et celui du restaurant.

Il devait répondre aux contraintes de la clause de revoyure, pour la dotation de compensation métropolitaine (DCM), après l'exécution 2015 : vérification de la « robustesse » des clés CLECRT fixées en 2014 et analyse des écarts pour les 2 collectivités, d'où la nécessité d'adopter la même gestion que le Département (rattachements, etc) et de retracer toute l'activité transférée dans des opérations typées départementales en comptabilité analytique.

II – LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

- **Le Chantier Marges de Manœuvre** a été lancé lors du dialogue de gestion pour le cadrage 2016, au printemps 2015, mais il a produit des effets dès l'exercice 2015, pour les subventions avec une réduction globale de 2,5 % des subventions et pour la masse salariale.
- **En matière de ressources humaines**, la transition métropolitaine s'est faite en totale maîtrise des dépenses de ressources humaines.
Il s'agit de la plus importante opération de mutualisation réalisée en France.
Pendant cette année de construction de la Métropole, les organigrammes ont été progressivement pourvus. La modération salariale constatée en 2015 par la non consommation de 18 M€ pourra être atténuée par les rattrapages qui auront lieu les années suivantes, dans le respect du strict cadrage à 0% y compris le GVT (pas de hausse hors causes exogènes nationales).



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

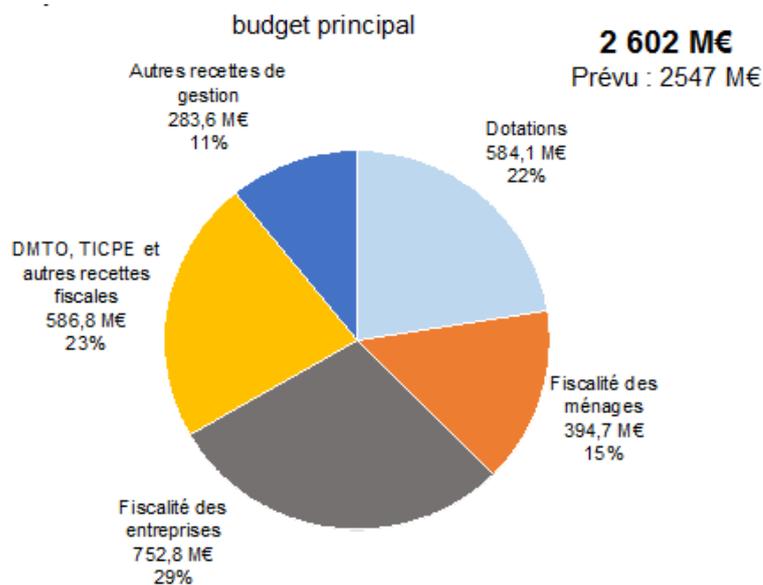
- **Concernant la dette**, les maîtrise des dépenses de fonctionnement et la bonne exécution des recettes, notamment de fiscalité ont permis de préserver l'autofinancement et de réduire en conséquence l'endettement à fin 2015 et de faciliter les opérations de désensibilisation de la dette en 2016.

III - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant réalisé en 2015 est de **2 602 M€**, soit un taux de réalisation de plus de 100 % (montant prévu : 2 547 M€), notamment en raison des rôles supplémentaires de fiscalité. L'indication « prévu » signifie le total prévu au budget primitif, plus budget supplémentaire plus décision modificative.

La répartition des recettes de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :

- 1 734 M€ de fiscalité, soit 67% des recettes,
- 584 M€ de dotations, soit 22 % des recettes,
- 283 M€ d'autres recettes de gestion, soit 11% des recettes, dont par exemple :
 - 38 M€ de recettes des péages du BPNL,
 - 36 M€ de produit des cessions foncières.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

A – La fiscalité

Les recettes fiscales sont réalisées à 101,5 % (1 708 M€ votés 2015).

La croissance du produit est le fruit :

- de l'effet des taux des impôts directs locaux (hausse relative de 5% mesurée et équilibrée entre entreprises et ménages pour compenser en partie la baisse des dotations de l'État et soutenir les capacités d'investissement).
- de l'effet base et de l'attractivité de notre territoire (en moyenne + 2 % par an).

Les recettes fiscales se ventilent de la façon suivante :

43% issu de la fiscalité des entreprises, soit 752,7 M€ (748,4 M€ votés 2015) dont :

Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) : 383,3 M€,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 220,4 M€ (dont 3,2 M€ de rôles supplémentaires),

Taxes foncières : 89 M€,

Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) : 37,8 M€.

23% issu de la fiscalité des ménages, soit 394,7M€ (389,9 M€ prévus) dont :

Taxes foncières : 155,6 M€,

Taxe d'habitation : 150,7 M€,

TEOM : 88,4 M€, soit au total pour la TEOM : 126,2M€

34% sont issus des Droits de mutation et des autres recettes fiscales, soit 586,8 M€ (569,8 M€ votés en 2015) dont :

- DMTO 246 M€,
- Taxe de séjour : 5,9 M€,
- Taxe d'aménagement : 11,8 M€ (part ex CG),
- Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) : 113,8M€,
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) : 107,6 M€,
- Taxe sur les conventions d'assurance : 54,8 M€,
- Taxe sur l'électricité : 19,1 M€.

B – Les dotations

Les dotations représentent 22 % des recettes et se réalisent à **584,1 M€** pour un montant prévu de 583,5 M€.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

Les principales sont :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 501,7 M€ qui se décompose en :

- 65,8 M€ de dotation d'intercommunalité (ex CU),
- 234,7 M€ de dotation de compensation (ex CU),
- 141,1 M€ de dotation forfaitaire (ex CG),
- 40,4 M€ de dotation de compensation (ex CG),
- 19,7 M€ de dotation de péréquation urbaine (ex CG).

Il y a lieu de préciser que la baisse de cette dotation a été de 50 M€ au titre de 2015 et de 72,7 M€ au titre du redressement des finances publiques depuis 2013.

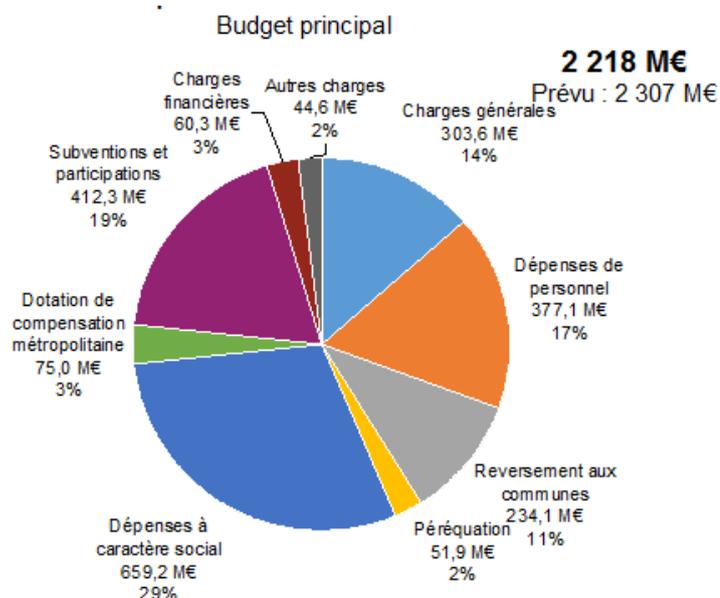
La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a été perçue à hauteur de 65,1 M€.

Les **allocations compensatrices de fiscalité** pour exonérations nationales représentent 16,5M€, soit une perte de 3 M€.

Les autres dotations concernent les collèges et l'habitat-logement social.

IV - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Leur taux de réalisation est de **96 %**. L'exécution des dépenses à **2 218M€**, inférieure de 93 M€ à la prévision (2 307 M€) contribue à dégager en 2015 des marges de manœuvre pour l'année de création de la Métropole.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

A – Les dépenses du secteur social

Elles sont réalisées à **98,3 % pour 659 M€**

- Les **frais de séjour** et d'hébergement : 282,2 M€. Ils concernent les personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance, les personnes âgées et l'accueil familial.
- Le **RSA** réalisé à 213,3M€, pour un montant voté : 218,6 M€, soit un écart de -5,3 M€ : la revalorisation du RSA n'a été finalement que de 0,9 % en janvier 2015 et le nombre d'allocataires n'a augmenté que très progressivement contrairement aux années passées.
- L'allocation personnalisée pour l'autonomie (**APA**) : 95,6 M€.
- La prestation de compensation du handicap (**PCH**) et l'allocation compensatrice tierce personne (**ACTP**) : 47,1M€
- Le programme métropolitain d'**insertion pour l'emploi** (PMIe) : 11,9 M€

B - Les subventions et participations

Les subventions et participations représentent 19 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Avec une réalisation de **412,3 M€** pour 431,9 M€ prévus, mais elles ont fait l'objet de 7 M€ de reports sur 2016, pour s'adapter aux calendriers scolaires ou sportifs de certains partenaires.

Entre autres participations,

- La participation au SYTRAL atteint 148,6 M€.
- La participation au SDMIS est de 112,8 M€.
- La participation au Musée des confluences s'élève à 12,8 M€.
- La participation à Rhône Express est de 4,9 M€.
- L'Agence d'urbanisme a reçu 5,5 M€.
- L'Office du tourisme a reçu : 4,9 M€.

C – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 377 M€ et représentent 17% des dépenses de fonctionnement.

Leur réalisation est inférieure de 18 M€ à la prévision pour 2015 (395,6 M€) ; cela dégage des marges de manœuvre et contribue à la formation de l'autofinancement de l'exercice.

Ce taux de réalisation (**95,3 %**) est essentiellement dû à un taux de vacance élevé avec des recrutements décalés sur la fin de l'année du fait de la création de la Métropole.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

D - Les charges générales et autres charges

- Les Charges générales représentent 14 % des dépenses de fonctionnement et ont été exécutées à **92 %** avec **303,6 M€** réalisés, soit un écart de - 27 M€.

Les principaux écarts portent sur :

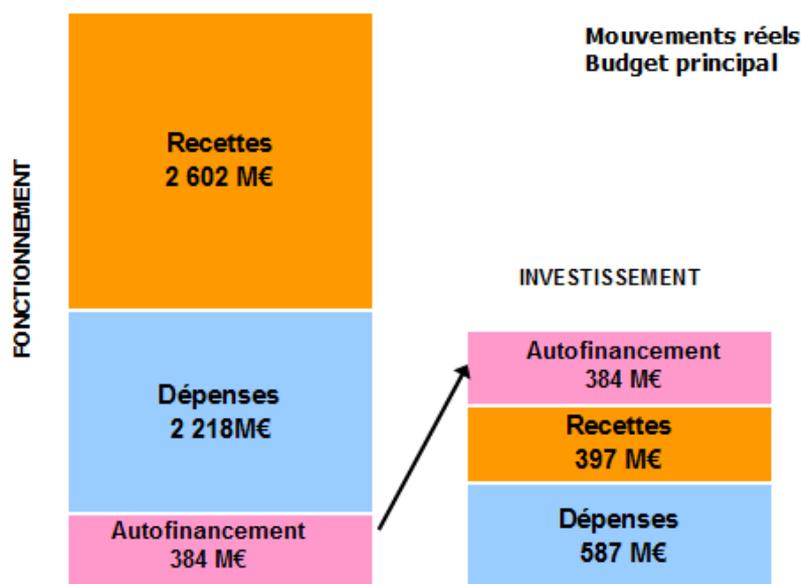
- les AMO, études et conseils (-7,9 M€),
- les prestations de services (-2 M€),
- les consommables et locations (-2,1 M€).

- Les autres charges s'élèvent à 44,6 M€ : il s'agit essentiellement des participations aux **ZAC avec 40,6 M€**.

Les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi décrites permettent de dégager l'autofinancement.

V - L'AUTOFINANCEMENT 2015

L'autofinancement dégagé pour financer les investissements est de **384 M€** en 2015 au budget principal.



Ce schéma présente le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

Ce schéma met en exergue l'action de la métropole sur la section de fonctionnement pour maintenir sa capacité à investir, sans accroître son endettement.

Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette est de 223,4 M€** pour le budget principal.

En tenant compte des dépenses et recettes d'ordre ainsi que des résultats antérieurs, le compte administratif 2015 dégage ainsi un **excédent de plus de 98 M€**.

VI - LA DETTE

Il est à noter la réduction de l'encours en 2015 : le montant du remboursement de capital pour 2015 a été de **185 M€** tous budgets, supérieur aux volumes d'emprunts nouveaux contractés de 107 M. La collectivité s'est donc désendettée.

- **L'encours au 31/12** est ainsi de **2 132 M€**, dont 1 844 M€ au budget principal.
- **La capacité de désendettement** (montant de l'encours rapporté à l'autofinancement brut et exprimé en années nécessaires à son remboursement) atteint **4 ans et 10 mois** tous budgets (au budget principal : 4 ans et 9 mois), niveau bien inférieur au seuil prudentiel de 10 années.
- **La répartition de la dette** de la Métropole traduit un équilibre entre taux fixes et taux indexés :
 - 52 % à taux fixe,
 - 39% à taux variables et indexés sur le Livret A,
 - 9% structurés = 202 M€, dont 140 M€ toxiques, pour lesquels la Métropole a démarré en fin d'année 2015 la démarche de désensibilisation auprès du fonds de soutien.

VII – L'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses

Malgré un vote de la programmation pluriannuelle des investissements (**PPI**) en milieu d'année 2015, la réalisation de la PPI est très satisfaisante avec **près de 450 M€** de dépenses tous budgets, dont 155 M€ d'opérations récurrentes et 294 M€ de projets. Ces volumes importants peuvent être illustrés par quelques zooms.

B- Zoom Education

Le montant consacré à l'éducation en 2015 s'élève à 26,1 M€ en dépenses et 4,8 M€ en recettes.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

Les collèges ont été financés à hauteur de 24,4 M€ qui se sont répartis entre :

- des opérations récurrentes pour 11,9 M€ ; elles concernent le gros entretien des collèges
- des projets de restructuration réalisés à 12,5 M€ (à Meyzieu, Champagne au Mont d'Or, Irigny, Saint-Genis-Laval, Craponne et Lyon 9^e)

À titre d'exemple, le projet de structuration du collège Jean Giono à Saint-Genis-Laval, qui comporte :

- la construction d'un restaurant scolaire,
- la rénovation intérieure complète des bâtiments d'enseignement,
- l'isolation thermique par l'extérieur,
- la rénovation des logements et
- la valorisation des espaces extérieurs

C - Zoom Mobilité

Le montant consacré à la mobilité en 2015 s'élève à 132,6 M€ en dépenses et 20,5 M€ en recettes.

• Le montant des opérations récurrentes réalisées en 2015 est de 47,4 M€

À titre d'exemple :

- 14,4 M€ pour les actions de proximité en matière de voirie,
- 4,9 M€ au titre du fonds d'initiative communale.

• Les projets :

- 21,6 M€ sont consacrés à la mise en conformité du tunnel sous Fourvière, avec une recette de 11,2 M€)
- 5,9 M€ ont financé en 2015 le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne

• Deux exemples d'autres champs d'intervention de la Métropole :

- Le projet de la nouvelle pouponnière à l'IDEF pour 3,9 M€,
- La constitution de réserves foncières à hauteur de 10,5 M€ pour le développement urbain

D – Les recettes d'investissement (hors emprunts)

- **Les recettes de la PPI s'élèvent à 71 M€**, elles sont essentiellement composée de subventions d'équipement reçues à hauteur de 54,2 M€



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

- **Hors des strictes recettes issues de la PPI**, la collectivité a perçu près de 92 M€ déclinées comme suit :
 - **Le produit des amendes de police** encaissé en 2015 : **22,3 M€**.
 - **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : **48 M€**.
 - **Les taxes d'urbanisme** : **16,8 M€** ; il est à noter que la taxe d'aménagement issue du GC est imputée en fonctionnement et s'élève à 11,8 M€ ; au total, c'est donc **28,6 M€** qu'a perçus la Métropole sur les taxes d'aménagement
 - **La dotation d'équipement des collèges** : **4,8 M€**.

CONCLUSION

Le 1^{er} compte administratif de la Métropole illustre la qualité de la gestion financière de la nouvelle collectivité.

Il manifeste le volontarisme de la collectivité dans la réalisation des investissements (450 M€).

La prudence dans la consommation des crédits de fonctionnement en 2015 permet de dégager un excédent au compte administratif de plus de 98 M€.

Ce dernier permettra au prochain Conseil métropolitain de financer la désensibilisation définitive de la dette toxique héritée du Département.

Ainsi, le financement des indemnités de remboursement anticipé sera assuré sans dégradation de l'autofinancement 2016.

Au total, c'est l'intégralité de l'encours de dette qui sera désormais sécurisée, sans entamer les capacités d'investissement sur les années futures.



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon